

Paris, le 5 janvier 2017.

Attractivité des professions de rééducation dans la fonction publique : tout ça pour pas grand-chose.

Lundi 5 décembre s'est tenue au ministère des Affaires Sociales et de la Santé, une dernière réunion de « négociation » pour réhabiliter les professions de rééducation dans la fonction publique hospitalière.

Depuis des années, les organisations représentant les kinésithérapeutes et les orthophonistes ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces professionnels dans les hôpitaux publics : salaires proches du smic, fuite des professionnels, difficultés à assumer toutes les missions de soin, et incapacité à encadrer et former les futurs professionnels dans de bonnes conditions.

Face à la déliquescence de la filière rééducation dans la fonction publique, et le risque majeur que cela fait courir pour la santé des patients, il est nécessaire d'agir.

Malheureusement, l'échec annoncé du groupe de travail installé par le gouvernement se confirme. Les mesures imposées sont insuffisantes et ne permettront en aucun cas de résoudre les problèmes d'attractivité de la filière.

Le gouvernement assume donc la mise en place d'une nouvelle grille en 2017, dénoncée par les professionnels, ne reconnaissant ni le niveau de responsabilité, ni le niveau d'autonomie, ni le niveau de formation des professionnels de rééducation.

Prenant acte, les organisations signataires de ce communiqué restent plus que jamais mobilisées pour résoudre la crise des professions de rééducation dans la fonction publique hospitalière. Nous ne manquerons pas, de continuer d'interpeller les pouvoirs publics afin de faire enfin avancer ce dossier.

Contacts presse:

Alizé: Didier LANTZ - 06 61 44 09 41 | CFDT Santé et Sociaux: Bruno LAMY - 06 12 94 42 37 | CFO: Sylvia TOPOUZKHANIAN - 06 19 23 28 55 | CFTC Santé et Sociaux: Chantal AUBRY - 01 47 35 26 28 | CFE-CGC-SNKS: Christophe DINET - 06 75 20 83 11 | UFMICT-CGT: Claire DELORE - 06 33 82 25 90 | CNKS: Julien GROUES - 06 63 27 83 53 | FNEK: Juliette QUENTIN - 06 67 28 26 40 | FNEO: Manon DOLVECK - 06 99 63 01 11 / Aylin OZGENCIL - 07 63 64 01 11 | FFMKR: Daniel PAGUESSORHAYE - 06 89 49 91 23 | FNO: Anne DEHETRE - 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET - 06 85 75 68 56 | FO: Didier BIRIG - 06 64 90 66 03 / Christine ARCAY - 06 82 29 78 47 | FOF: Brigitte CAPPE - 06 15 22 01 26 | SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX - 06 85 98 15 96 | UNADREO: Fabienne VANNIER - 06 17 89 51 99 | UNAKAM Joël BETTON 06 16 10 15 80 | UNSA Santé-Sociaux: François-Régis SARHAN - 06 76 74 63 22 | UNSMKL: Stéphane MICHEL - 06 22 16 13 24.





















Paris, le 26 janvier 2017

Madame la Ministre, il est urgent d'agir pour les (futur.e.s) orthophonistes et leurs patients!

Depuis plus de 30 ans, le niveau de qualification des orthophonistes hospitaliers est en décalage croissant avec leur rémunération. En 2013, le passage de la formation au grade Master 2 - soit 5 ans - n'a fait qu'accentuer cet écart : nous sommes face à une urgence !

Afin de permettre à tous les patients de bénéficier de soins orthophoniques adaptés et complets à l'hôpital, il est impératif de revaloriser les salaires des orthophonistes hospitaliers, justement et en adéquation avec leur niveau de compétences. Pour cela, des grilles salariales comparables aux professions socles de la Fonction Publique Hospitalière formées au grade Master doivent immédiatement être proposées. Selon les données les plus récentes des Statistiques Annuelles des Établissements de Santé, cette revalorisation ne concernerait que 1.845 orthophonistes salariés hospitaliers en France pour 1.241 Équivalents Temps Plein. Nous rappelons que l'absence de reconnaissance des orthophonistes hospitaliers entraîne un turn-over et/ou une diminution du nombre de professionnels à l'hôpital, ce qui met en péril l'existence même de cette profession dans les lieux qui l'ont vu naître et risque d'altérer la qualité de la formation initiale des étudiants et des soins aux patients.

Depuis plus de 3 ans, les représentants de l'Intersyndicale des orthophonistes démontent un à un les arguments avancés par les interlocuteurs, qui ne trouvent aucun contre-argument et ne peuvent justifier les décisions prises par le gouvernement. Nous avons, année après année, fait preuve d'une grande patience mais celle-ci est désormais arrivée à son terme!

En janvier 2012, le Président de la République, alors candidat, avait appuyé notre demande de reconnaissance de la formation initiale au grade Master. Il a respecté cet engagement, il doit aujourd'hui tout faire pour que cette qualification soit naturellement reconnue, y compris au niveau salarial. C'est la seule solution pour maintenir un accès aux soins et à la formation au sein de l'hôpital!

Les orthophonistes, professionnels et étudiants ont le soutien affiché d'universitaires, de praticiens hospitaliers, de parlementaires, de milliers de familles et de patients, ainsi que des associations de patients.

Les professionnels et étudiants défendent leur métier et refusent le reclassement immédiat dans toute autre grille. Ils exigent la négociation d'une grille spécifique aux orthophonistes à leur juste niveau de compétences ! Le 2 février 2017, des délégations frapperont aux portes des sièges du Parti Socialiste en région, et une délégation de l'Intersyndicale nationale se rendra à Matignon.

Unis et déterminés, les professionnels et étudiants orthophonistes ne sont pas près de céder !

CONTACTS PRESSE:

FNO: Anne DEHETRE 06.78.12.51.48 / Bruno SARRODET 06.85.75.68.56

FOF: Brigitte CAPPE 06.15.22.01.26

UNADREO: Fabienne VANNIER 06.17.89.51.99 CFO: Sylvia TOPOUZKHANIAN 06.19.23.28.55

FNEO: Manon DOLVECK 06.99.63.01.11 / Aylin OZGENCIL 07.63.64.01.11

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06.33.82.25.90

FO Santé-Sociaux: Didier BIRIG 06.64.90.66.03 / Christine ARCAY 06.82.29.78.47

UNSA: Jean-Claude STUTZ 06.16.64.73.01

CFTC Santé-Sociaux: Chantal AUBRY 01.47.35.26.28 SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06.85.98.15.96





















Après des années de mobilisation, les orthophonistes et étudiants enfin reçus à Matignon!

Depuis 2013, l'intersyndicale des orthophonistes et étudiants en orthophonie réclame sans relâche la mise à niveau de leurs grilles salariales dans les hôpitaux, au niveau de leurs compétences, autonomie et formation (master, bac+5) comme l'a promis Marisol Touraine elle-même.

Avec une attractivité en berne, les postes sont morcelés, désertés, les étudiants ont de plus en plus de mal à se former et les soins sont de moins en moins accessibles dans tous les établissements de santé.

Depuis 2015, le ministère de la Santé voudrait imposer aux orthophonistes une sous-rémunération avec un nivellement par le bas des salaires et des primes, aussi rares que précaires.

Depuis fin 2016, le dossier est complètement bloqué au ministère de la Santé qui refuse désormais de répondre aux représentants de la profession, qui refuse même de fournir les critères qui l'ont mené à ces choix délétères pour l'accès aux soins.

Les orthophonistes en appellent donc maintenant au gouvernement.

Et alors que ce jeudi 2 février dans toutes les régions et sur les réseaux sociaux les orthophonistes et les étudiants se mobilisent de nouveau, le gouvernement a enfin accepté de recevoir les représentants !

L'intersyndicale des orthophonistes sera donc reçue par le cabinet du Premier ministre demain vendredi 3 février.

Le problème doit être résolu, les grilles indiciaires doivent être mises au juste niveau, tout blocage n'est plus acceptable, c'est une question de santé publique.

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO: Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11
FNO: Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56
FO Santé-Sociaux: Didier BIRIG 06 64 90 66 03 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















Les orthophonistes sous-rémunérés quittent l'hôpital : les patients et les étudiants en paient la note !

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé : que répondez-vous aux 72 parlementaires qui se sont mobilisés pour notre profession et ont demandé l'intervention du Premier Ministre ? Et à tous les autres qui ont reconnu les enjeux de santé publique de la disparition des orthophonistes de l'hôpital ainsi que la nécessité d'une juste reconnaissance de nos compétences ?

Car les réponses que vous leur avez fournies ne nous ont pas satisfaits et ne les ont pas non plus convaincus.

Quand les orthophonistes auront disparu des services hospitaliers, Madame la Ministre, vous aurez à répondre, devant vos concitoyens, du véritable danger encouru par tous les patients qui ne pourront bénéficier d'une rééducation orthophonique dans leur parcours de soins.

Un orthophoniste intervient dans les services de néonatalogie pour les enfants prématurés qui ont des troubles de l'oralité.

Un orthophoniste prend en charge des patients opérés d'un cancer ORL, des patients victimes d'une paralysie faciale ou d'un AVC.

Un orthophoniste prend aussi en charge des patients qui ont des maladies neurodégénératives et intervient dans des centres de pédopsychiatrie pour les enfants souffrant de troubles du spectre autistique.

Depuis près de 4 ans, aucun des interlocuteurs des différents Ministères rencontrés n'a été en mesure de nous fournir un argumentaire pouvant justifier l'écart entre la grille salariale des orthophonistes et celles des autres professions de niveau Bac+5 dans la Fonction Publique Hospitalière.

Madame la Ministre, en persistant dans des propositions récurrentes inadaptées, en déniant aux orthophonistes une rémunération qui reconnaisse, en équité, leur niveau de formation, d'autonomie et de qualification, vous manifestez votre assentiment à leur disparition et à la dégradation de la formation clinique et théorique des étudiants, futurs professionnels de demain!

Nous exigeons qu'une proposition valable concernant les orthophonistes soit présentée lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 16 mars 2017. Les instances représentatives des orthophonistes ne peuvent accepter pour les orthophonistes hospitaliers qu'une grille à Bac+5.

L'intersyndicale des orthophonistes appelle tous les orthophonistes, salariés, libéraux, enseignants, maîtres de stage, étudiants, à rejoindre massivement le mouvement de grève du 7 mars 2017 et à venir manifester à Paris pour la juste reconnaissance de toute la profession!

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 **FNO :** Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















Plus de 600 étudiants et orthophonistes mobilisés pour leur formation et la reconnaissance de leur profession!

Ce mardi 7 mars, des centaines d'étudiants et de professionnels orthophonistes, libéraux et salariés, venus de toutes les régions du pays étaient à Paris. Ils ont réaffirmé leur détermination sans faille et ont prouvé leur indéfectible unité lors de la manifestation de défense de la santé et du service public.

Depuis plusieurs années, à d'innombrables occasions, des parlementaires, des élus locaux, des soignants, des associations de patients ainsi que des dirigeants d'établissements de santé ont soutenu les orthophonistes et interpellé le Ministère de la Santé et le Gouvernement sur la disparition des soins orthophoniques.

La Ministre de la Santé ainsi que des représentants du Gouvernement ont reconnu l'urgence de rétablir l'accès aux soins orthophoniques dans tous les territoires, et de garantir aux étudiants une formation initiale complète.

Malgré cela, le Gouvernement réitère sa proposition de grilles salariales injustes, non conformes aux niveaux de diplôme, d'expertise, d'autonomie et de responsabilité des orthophonistes!

Il ne reste que quelques jours au gouvernement pour enfin mettre à jour les grilles salariales des orthophonistes hospitaliers! La prochaine séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière — le 16 mars — doit signer la fin de cette problématique cruciale, aussi simple à résoudre que les raisons du blocage sont inexistantes!

Il est urgent d'agir, le gouvernement en a encore la possibilité!

Même après plusieurs années de lutte, les orthophonistes et les étudiants restent déterminés! Ils continueront de lutter pour l'accès aux soins et à l'enseignement et mettront en place tous les moyens nécessaires pour faire entendre raison au Gouvernement!

Il est grand temps de faire face à cet enjeu de santé publique !

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 **FNO :** Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















La profession échappe au pire : rejet unanime du décret par les organisations syndicales !

Les orthophonistes revendiquent maintenant une issue favorable : des grilles à Bac+5!

La forte mobilisation des étudiants et professionnels orthophonistes pour la reconnaissance de leurs compétences dans la Fonction Publique Hospitalière - encore plus intense depuis l'obtention du Grade Master en 2013 - a aujourd'hui porté ses fruits.

Lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 16 mars, les organisations syndicales ont rejeté à l'unanimité le projet de décret relatif au reclassement salarial des métiers de la rééducation !

Comme cela avait été le cas en juin 2015, la profession échappe à un reclassement n'étant toujours pas à la hauteur de son niveau de compétences, d'autonomie et de formation.

Seulement, les grilles salariales des orthophonistes - correspondant à un Bac+2 - demeurent toujours largement inférieures au niveau de rémunération auquel ils peuvent légitimement prétendre : celui de toutes les autres professions de niveau Bac+5 de la Fonction Publique Hospitalière.

L'annonce stipulée dans le décret d'un premier reclassement en-dessous de notre niveau de formation, qui serait suivi d'une évolution ultérieure à peine plus favorable, était inacceptable : nous attendons déjà la fameuse « évolution ultérieure » depuis 30 ans !

Grâce à la ténacité et l'unité des acteurs de la profession, grâce au soutien des parlementaires et des personnalités du monde médical et universitaire, les représentants des organisations représentatives ont pris une position forte en votant *unanimement* contre un reclassement inacceptable.

Les représentants de l'Intersyndicale des orthophonistes remercient tous les professionnels, salariés et libéraux, et les étudiants qui ont permis cette étape indispensable.

Néanmoins, ils restent extrêmement vigilants quant à l'issue qui sera donnée au dossier : seule une grille équivalente à celle des autres professions de la fonction publique de même niveau de qualification sera acceptée par la profession.

Le gouvernement dispose de 30 jours maximum pour revoir sa copie : dès aujourd'hui, chacun doit se tenir prêt à réagir de façon forte si la prochaine proposition demeure inacceptable.

La finalisation du dossier ne doit maintenant plus être différée!

La formation des étudiants et l'accès aux soins des patients en dépendent!

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 **FNO :** Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56 **FO Santé-Sociaux :** Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















Les étudiants et professionnels orthophonistes exigent l'arbitrage du Président de la République!

Le 16 mars dernier, lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, le projet de décret relatif au reclassement salarial des métiers de la rééducation a été **rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales**. Comme en juin 2015, notre profession a ainsi échappé à un reclassement non corrélé à son niveau de compétences, d'autonomie et de formation initiale.

Le rejet de ce projet de décret impose la tenue d'un nouveau CSFPH, avec réexamen du texte. Or, comme cela a déjà été le cas, nous craignons que le texte soit présenté à l'identique lors de la prochaine séance, prévue lundi 27 mars 2017.

Jusqu'où ira ce manque d'équité et de respect vis-à-vis des orthophonistes ?!

Monsieur le Président de la République, vous avez été de nombreuses fois interpellé et ne pouvez ignorer le décalage entre nos niveaux d'études (Bac+5), de responsabilité, de qualification, d'autonomie et la grille de rémunération salariale à Bac+3 que votre gouvernement ose proposer.

Ce manque de reconnaissance nuit gravement à l'attractivité de notre profession, met à mal l'offre de soins en milieu hospitalier et compromet la formation tant clinique que théorique des étudiants par la raréfaction des terrains de stages et le manque d'enseignants qualifiés.

Vous semblez soutenir la disparition programmée de l'orthophonie dans le paysage hospitalier : qu'allez-vous répondre à vos concitoyens qui ne peuvent pas bénéficier d'une rééducation orthophonique dans leur parcours de soins ?

Qu'allez-vous répondre aux étudiants, professionnels de demain, qui voient leur formation clinique et théorique se dégrader ?

Aujourd'hui, forts de leur union, de leur ténacité, du soutien des parlementaires et des personnalités du monde médical, les orthophonistes libéraux et salariés ainsi que les étudiants exigent la juste finalisation de ce dossier. Nous requérons une juste reconnaissance de nos compétences, de notre qualification, à notre juste niveau Bac+5.

Nous nous battons pour assurer à tous les patients un accès aux soins orthophoniques sur l'ensemble du territoire et aux futurs professionnels des lieux de stages indispensables à leur formation.

Non, l'orthophonie ne disparaîtra pas de l'hôpital, lieu qui l'a vue naître.

Non, les orthophonistes et les étudiants ne désarmeront pas et continueront de crier leur colère.

Non, vous n'aurez pas raison de notre détermination, car notre combat est juste et légitime!

Des préavis de grève ont été déposés à partir du lundi 27 mars et seront mis en application si nos revendications ne sont pas prises en compte ce lundi 27 mars.

Non, nous n'accepterons pas un tel déni de démocratie, si ce projet inique de reclassement était adopté!

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO: Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 FNO: Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56 FO Santé-Sociaux: Didier BIRIG 06 64 90 66 03 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















Le ministère de la Santé s'obstine et passe en force

Une 2^{ème} séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière s'est tenue ce lundi 27/03. Le 16 mars dernier, le projet injuste et incohérent de reclassement des orthophonistes sur des grilles équivalente à Bac+3 pour la majorité et Bac+4 pour une infime proportion de titulaires en classe supérieure avait été refusée unanimement par les organisations syndicales représentant les salariés.

Le 16 mars dernier, le projet de décret de reclassement des personnels de rééducation dont font partie les orthophonistes au sein de la FPH avait été refusé unanimement.

Ce refus impliquait la tenue d'une 2ème séance après réexamen du texte par le Ministère. Ce que nous craignions a pris forme ce jour : le projet de reclassement a été proposé à l'identique, de même que les grilles de salaires qui lui sont associées.

Aucune des propositions de correction du texte en préparation n'a été acceptée par les représentants du Ministère de la Santé, de sorte qu'une nouvelle fois, le projet de décret a été unanimement rejeté par les organisations syndicales. Et aucune justification n'a été apportée, comme cela est le cas depuis plus de 3 ans, pour expliquer l'absence de reconnaissance du niveau de diplôme, de qualification, de compétences et d'autonomie des orthophonistes, les laissant nettement en deçà des autres corps de métiers de la FPH de grade Master.

Ce même jour, étaient mobilisés à Paris 150 professionnels et étudiants. Ce même jour, des actions ont eu lieu sur l'ensemble du territoire, avec le même objectif : protester contre ce déni de démocratie et alerter les pouvoirs publics sur la situation catastrophique des orthophonistes dans les hôpitaux, actuellement et dans un avenir proche.

L'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants demande de toute urgence l'arbitrage du Président Hollande, en faveur d'une reconnaissance salariale du niveau de qualification à Bac+5 des orthophonistes salariés.

En entérinant ce reclassement, le Ministère signe la dégradation de l'offre de soins dans les hôpitaux pour l'ensemble des professions dites "de rééducation" dont font partie les orthophonistes. Il signe la dégradation de la prise en charge aiguë et/ou pluridisciplinaire des patients et familles de patients. Il signe la dégradation de la formation initiale des étudiants orthophoniques, qui à très court terme ne pourront plus être formés correctement sur l'ensemble du territoire.

La détermination des professionnels et étudiants est forte pour garantir des soins orthophoniques de qualité, partout sur le territoire et pour tous les patients.

Nous appelons les étudiants et les professionnels orthophonistes à se mobiliser massivement et par tous les moyens et outils médiatiques possibles afin que soit enfin proposée des grilles salariales à Bac+5.

Il est temps que cesse cette discrimination professionnelle que subissent les orthophonistes profession féminisée à plus de 95% depuis plus de 40 ans.

L'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants demande de toute urgence l'arbitrage du Président Hollande, en faveur d'une reconnaissance salariale du niveau de qualification à Bac+5 des orthophonistes salariés.

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO: Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 FNO: Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56 FO Santé-Sociaux: Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















L'INTERSYNDICALE DES ORTHOPHONISTES INTERPELLE LA MINISTRE DE LA SANTE

Dans la continuité de ses actions, l'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants demande à être reçue en urgence par Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

NON à la disparition des soins pour les patients NON à la disparition des lieux de stage pour les étudiants NON à la disparition des orthophonistes des établissements de soins NON aux salaires bac+2 ou bac+3

OUI aux salaires bac+5

OUI au maintien d'une offre de formation clinique pour tous les étudiants

OUI à une juste reconnaissance de nos niveaux de compétences, responsabilités et qualification.

Nos revendications sont claires, et nous attendons des actes en cohérence avec l'urgence de la situation.

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11 **FNO :** Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux: Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux: Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96





















SANTÉ DES FRANÇAIS MISE À MAL, DISPARITION DE L'ORTHOPHONIE HOSPITALIÈRE :

LES CONSÉQUENCES D'UN DÉCRET DE **DÉCLASSEMENT BAC+3 POUR UN GRADE MASTER!**

Depuis 1987, les études d'orthophonie sont passées à Bac+4. En 2013, le niveau master Bac+5 à l'université a validé notre niveau de compétences et de responsabilités.

Par 4 fois au cours du dernier quinquennat, le projet de décret prévoyant un «reclassement» des métiers de la rééducation à Bac+3 avait été rejeté unanimement au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière par les organisations représentatives.

La parution du décret, en catimini ce 11 août en pleine période estivale, officialisant un reclassement salarial à Bac+3 pour des professionnel.le.s de la santé titulaires d'un diplôme Bac+5 vient de porter le coup de grâce à notre profession!

Toutes les composantes de la profession et les étudiant.e.s en orthophonie vous interpellent solennellement Madame La Ministre, et vous demandent de faire preuve de justice et de cohérence en ajustant enfin des grilles salariales aux niveaux de diplômes et de compétences.

Vous semblez faire fi des enieux de santé publique d'aujourd'hui et de demain, niant notre implication dans tous les grands plans de santé validés par la HAS.

Depuis des années, les orthophonistes n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics quant à :

- l'accès de plus en plus malmené aux soins nécessaires pour les patients en terme de rétablissement de leurs capacités de communication, de langage, de fonctions oro-myofaciales et de déglutition:
- l'impact pour les étudiant.e.s au niveau de leur formation initiale, tant clinique par manque de maîtres de stage, que théorique par la pénurie d'enseignant.e.s;
- la vacance des postes à l'hôpital qui entraînera à court terme la disparition de l'orthophonie de l'hôpital, lieu qui l'a vue naître.

De nombreux élus, députés et sénateurs de tous bords politiques, des médecins, conscients de la menace pesant sur l'avenir de notre profession, sur la qualité des soins et de la formation, n'ont cessé d'affirmer leur soutien à notre cause.

Les professionnel.le.s et les étudiant.e.s se sentent trahi.e.s et bafoué.e.s par cette décision inique!

D'ores et déjà, nous invitons les étudiant.e.s, professionnel.le.s, enseignant.e.s, maître de stages et directeurs de mémoires à se réunir, dès la rentrée, afin de prendre connaissance de ce décret, Nous proposons à tous de réfléchir aux initiatives à prendre dans le but d'être enfin entendu.e.s alors que nous nous mobilisons depuis 4 ans !!!

Nous rappelons que nous exigeons la publication d'une grille spécifique aux orthophonistes ou d'une grille comportant les bornages indiciaires qui correspondent à nos niveaux de formation, d'autonomie et de compétences, sans quoi professionnel.le.s et étudiant.e.s se mobiliseront! Montreuil, le 29 août 2017

CONTACTS PRESSE:

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT: Claire DELORE 06 33 82 25 90 FNEO: Manon DOLVECK 06 99 63 01 11

FNO: Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56 FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF: Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96